



## Distinction Drones / Aéromodélisme

### Description

La Suisse ouvre une brèche au sein de l'EASA

Comme le relate notre confrère [Hélicomicro dans un récent article](#), la Suisse a fait le choix de considérer à part l'aéromodélisme pour l'application de la nouvelle réglementation européenne sur les drones. La Suisse est membre de l'EASA et cette différenciation ouvre des perspectives intéressantes en Europe. Désormais aucun Etat ne pourra se prévaloir qu'il est impossible de faire la distinction entre les drones et les aéromodèles. Pour la Suisse le critère retenu pour cette différenciation est ... le bon sens.

Nous le disons depuis 2016 et la promulgation de la loi « Drones », même un enfant de 5 ans sait faire la différence entre un drone et un aéromodèle. A Finesse +, nous avons rapidement pu établir cette [différenciation](#) sur des critères techniques objectifs et incontestables. Depuis 2016, l'aéromodélisme a subi un véritable marathon réglementaire. A chaque occasion où la France avait la possibilité d'exercer une différenciation avec les drones, notre pays a ignoré cette possibilité, se réfugiant systématiquement derrière l'argument massue de la sécurité nationale. Sommes-nous dangereux à ce point ou nos autorités et notre administration ont-elles servi « d'idiots utiles » à des intérêts prédateurs, voulant obérer l'espace aérien dans les basses couches à leur profit ? La question est légitime.

La Suisse en dehors de ses massifs montagneux, présente des caractéristiques de densité de population, de concentration urbaine et d'activités similaires au reste de l'Europe. Ce modèle qui fait appel à l'intelligence collective et à la responsabilité des aéromodélistes mérite donc toute notre attention.

En contrepartie d'un cadre moins contraignant que dans les autres états de l'Union Européenne : (Pas de formation, pas d'enregistrement ni du pilote, ni des modèles), les aéromodélistes s'engagent à respecter une charte édictée par la fédération suisse d'aéromodélisme FSAM-SMV. Cette charte reprend toutes les bonnes pratiques que l'immense majorité des aéromodélistes observent.

Elle synthétise donc toutes les mesures à la fois de sécurité et comportementales propres à rassurer les autorités sur notre sérieux. Elle a donc vocation à devenir une source d'inspiration pour le reste de

---

l'Europe.

Cette charte ne s'adresse pas uniquement aux membres de la seule fédération suisse FSAM-SMV. Elle laisse la possibilité de choisir les règles de vol en Suisse : Soit les aéromodélistes respectent la charte, ou alors ils doivent se conformer aux règles européennes de la catégorie Open. Il n'y a pas d'obligation d'appartenir à la fédération suisse pour bénéficier de la charte, tous les aéromodélistes suisses et étrangers peuvent en bénéficier. Le président de la FSAM, Adrian Eggenberger nous l'a récemment très bien expliqué : « Les gens qui volent hors club, sont soit d'anciens membres de clubs, soit des gens qui ont vocation à y retourner. Leur mettre des contraintes supplémentaires est contreproductif. Nous visons à les inciter, pas à contraindre. »

Retrouvez la charte de la [FSAM-SMV](#) :

[En français,](#)

[En allemand,](#)

[En italien](#)

[En anglais](#)